Chapitre 6

LOI DE CRÉDITS POUR 2005-2006 (IMMOBILISATIONS)

(Sanctionnée le 1^{er} décembre 2004)

Considérant qu'il appert, du message du commissaire et du budget des dépenses qui l'accompagne, que les montants indiqués à l'annexe de la présente loi sont nécessaires pour faire face aux dépenses en immobilisations du gouvernement du Nunavut afférentes à l'exercice se terminant le 31 mars 2006.

en conséquence, le commissaire du Nunavut, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative, édicte :

Définitions

1. Les définitions figurant à l'article 1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* s'appliquent à la présente loi.

Champ d'application

2. La présente loi s'applique à l'exercice se terminant le 31 mars 2006.

Crédits

3. (1) Il peut être engagé des dépenses, en conformité avec la *Loi sur la gestion des finances publiques*, aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe.

Plafond

(2) Le montant total des dépenses engagées sous le régime de la présente loi ne peut dépasser 101 903 000 \$.

Péremption des crédits non utilisés

4. Sous réserve des articles 36 et 37 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, l'autorisation que prévoit la présente loi d'engager des dépenses aux fins et à concurrence des montants indiqués à l'annexe expire le 31 mars 2006.

Inscription aux comptes publics

5. Les montants dépensés au titre de la présente loi doivent être inscrits aux comptes publics, en conformité avec les articles 72 et 73 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

ANNEXE

CRÉDITS AFFECTÉS À L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2006

CRÉDIT Nº 2 : IMMOBILISATIONS

POSTE Nº	<u>OBJET</u>	<u>MONTANT</u>
<u>11</u>		
1.	Assemblée législative	120 000 \$
2.	Justice	8 842 000
3.	Culture, Langue, Aînés et Jeunesse	1 360 000
4.	Éducation	19 093 000
5.	Santé et Services sociaux	25 392 000
6.	Environnement	1 856 000
7.	Services communautaires et gouvernementaux	21 173 000
8.	Développement économique et Transports	2 874 000
9.	Société d'habitation du Nunavut	21 193 000
	CRÉDITS D'IMMOBILISATIONS :	101 903 000 \$
	TOTAL DES CRÉDITS :	101 903 000 \$

 $\begin{array}{c} \operatorname{IMPRIM\'{E}}\operatorname{PAR}\\ \operatorname{L'IMPRIMEUR}\operatorname{DU}\operatorname{TERRITOIRE}\operatorname{POUR}\operatorname{LE}\operatorname{NUNAVUT}\\ \operatorname{@}2004 \end{array}$